

Projet pédagogique

ACM Hiver 2025

« Carnaval des cultures »



**Accueil de loisirs
HOMBOURG
Du 10 au 21 février 2025**

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 1 sur 52

Sommaire

I.	Présentation de l'organisateur	
1.	Historique	04
2.	La SPL Enfance et Animation	05
3.	Territoire d'intervention et contexte local	07
4.	Publics visés	08
5.	Comités d'usagers	10
6.	PEDT et Projet éducatif	10
II.	Présentation du site	
1.	Diagnostic	14
2.	Contexte	14
3.	Historique	15
4.	Principales missions	15
5.	Les locaux	16
6.	Les moyens mis en œuvre	22
III.	Fonctionnement / déroulement de l'accueil	
1.	Place de l'enfant	27
2.	Accueil des enfants en situation de handicap	27
3.	Relation avec les familles	30
4.	Transport	31
5.	Objectifs généraux et pédagogiques	34
IV.	Organisation de la journée	
1.	Journée type	37
2.	L'accueil	37
3.	Les activités	39
4.	Le repas	42

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 2 sur 52

5.	Sieste et temps calme	43
V.	Hygiène / santé / sécurité	
1.	Alimentation	44
2.	Dossiers médicaux et soins	46
3.	Sécurité des enfants	47
VI.	Rôle de chacun	
1.	La direction	48
2.	La direction adjointe	48
3.	L'équipe d'animation	49
VII.	Modalités d'évaluation	50
VIII.	Relation avec les partenaires	51

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 3 sur 52

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »).

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1^{er} janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 4 sur 52

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devenant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

2. La SPL Enfance et Animation

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts.

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une Société publique locale (SPL) est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé.

Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 5 sur 52

exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de plus de 100 salariés sur l'année,**
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 crèches, 1 relais Petite Enfance et 1 service jeunesse territoriale.**
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m².**

A ce jour,

- la présidente est madame MEHLEN Josiane,**

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 6 sur 52

- le directeur général est monsieur SCHROEDER Christophe.

3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire plutôt rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille.

La situation des deux multi-accueils facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, plus aucun enfant n'est transporté sur le temps méridien : un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation. Des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se trouvent sur le territoire, permettant aux équipements d'optimiser leurs moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron, parc de loisirs (terrain multi-sports, pump-track, tyrolienne, jeux pour enfants, agrès de fitness...).
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 7 sur 52

- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes, parcours de santé, aire de jeux.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique.
- Sur Chalampé : salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multisports, stade de football, terrain multi-activités, aire de jeux pour enfants.

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim.

Vie économique locale :

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Butachimie, Euroglas, ...

4. Publics visés :

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement 31/12/2021, se situe à 7 889 habitants (7 522 au 31/12/2013).

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 8 sur 52

Population au 1^{er} janvier

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau
Population totale	1 651	996	1 376	996	2 028	842

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de :

- *62 enfants le matin,*
- *398 enfants sur le temps méridien,*
- *234 enfants le soir,*
- *131 enfants le mercredi,*

(DSP avec la m2A).

Pour l'année 2024/2025, jusqu'à 369 enfants de 3 à 11 ans sont accueillis sur quatre périscolaires et six lieux sur les temps méridiens : 55 enfants sur Niffer, 82 sur Hombourg, 96 sur Ottmarsheim et 69 sur Bantzenheim, 40 sur Chalampé et 27 sur Petit-Landau. Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Le nombre d'enfants accueillis en accueil de loisirs extrascolaire de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers.

Les objectifs de ces comités sont de permettre

- **D'exprimer les besoins des usagers,**
- **D'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation,**
- **Et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.**

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 9 sur 52

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ **Développer le partenariat éducatif**
 - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
 - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 10 sur 52

- ⇒ **Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle**
 - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
 - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants

- ⇒ **Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité**
 - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
 - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants. C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

Projet Educatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et réglementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 11 sur 52

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ **Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant**

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

- **Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire**
- **Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir**
- **Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs**
- **Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes**
- **Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect**

⇒ **Développer l'autonomie et la responsabilisation**

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.

- **Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)**
- **Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser**

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 12 sur 52

- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ **Assurer la coéducation**

Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.

- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ **Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation**

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

II. Présentation du site

1. Diagnostic

- **Nombre de places limité**

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 13 sur 52

- Inscriptions à partir du 13 janvier 2025 pour les communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau et Niffer et à partir du 20 janvier 2025 pour les autres familles
- Horaires d'accueil : 7h00 – 18h30

Afin de garantir un accueil de qualité ainsi qu'une prise en charge adaptée aux besoins des enfants, il a été décidé d'ouvrir un seul site pour des raisons exceptionnelles.

Le site de Hombourg accueillera donc les enfants scolarisés actuellement en école élémentaire ainsi qu'en école maternelle.

2. Contexte

Dates : du lundi 10 au vendredi 21 Février 2025 ==> 10 jours

Lieux :

- Accueil de Loisirs à Hombourg : 15 rue du 5^{ème} R.S.M. 68490 HOMBURG

Horaires : de 07h00 à 18h30 avec un accueil échelonné de 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 18h30.

Public : les enfants âgés de 3 à 11 ans de la M2A + extérieurs

L'accueil de loisirs est agréé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) sous les numéros d'agrément :

Code organisateur :	N° agrément :
068ORG0478	

3. Historique

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 14 sur 52

Accueil de loisirs HOMBOURG :

Le périscolaire de Hombourg a vu le jour en 1996 pour répondre au besoin de garde des familles géré par la MJC-MPT de Hombourg.

L'accueil des enfants s'est fait dans les locaux de la MJC/MPT jusqu'en janvier 2013 où les enfants ont pu intégrer le nouveau bâtiment périscolaire situé 15 rue du 5ème RSM.

Au 1er janvier 2014, le périscolaire est repris par la SPLEA.

4. Principales missions

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire,
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir,
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs,
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes,
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...),
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie,
- Favoriser la créativité de l'enfant.

5. Les locaux

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 15 sur 52

ACCUEIL DE LOISIRS DE HOMBOURG

Une salle de restauration (1) : avec une capacité de 72 places assises. C'est un espace convivial avec mobilier adapté. Une cuisine pédagogique adaptée aux enfants est disponible dans ce lieu et permet de cuisiner aux côtés des animateurs. Cette salle est utilisée le matin pour la collation, le midi pour le repas ainsi que pour le goûter.

Cinq salles d'activités qui ont chacune leur spécificité :

- (2) Une salle dédiée à la créativité et utilisée lors des ateliers artistiques.
- (3) Une salle avec un espace de jeux d'imitation et de construction. Salle de jeux, d'activités et de temps calme.
- (4) Une seconde salle dédiée aux jeux de construction, jeux de société et différentes activités manuelles.
- (5) Une salle avec un espace de jeux d'imitation, de dessins et d'activités permanentes du type pâte à modeler. Une tente de retour au calme est également installée et permet aux enfants qui en ressentent le besoin, de s'y poser.
- (6) Une salle de repos et/ou sieste.

Deux salles sont séparées par une cloison amovible. En cas d'évènements exceptionnels, il est possible d'ouvrir cette cloison pour agrandir l'espace.

Deux espaces sanitaires (7) : 5 toilettes dont 1 pour les maternels chez les filles et 3 toilettes et 3 urinoirs chez les garçons. Une douche est également disponible dans cet espace en cas d'incident. Deux toilettes pour personne à mobilité réduite sont également à disposition dans les deux sanitaires. Différentes tailles de vasques favorisent l'autonomie pour le lavage des mains.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 16 sur 52

A côté de l'espace cuisine, un local est aménagé pour le stockage du matériel nécessaire aux activités de bricolage extérieur afin que cela soit pratique et accessible de l'extérieur, pour les enfants ainsi que l'équipe d'animation.

En extérieur : un box de rangement consacré aux jeux extérieurs, au matériel sportif, jardinage + 2 petites tonnelles pour être à l'abri.

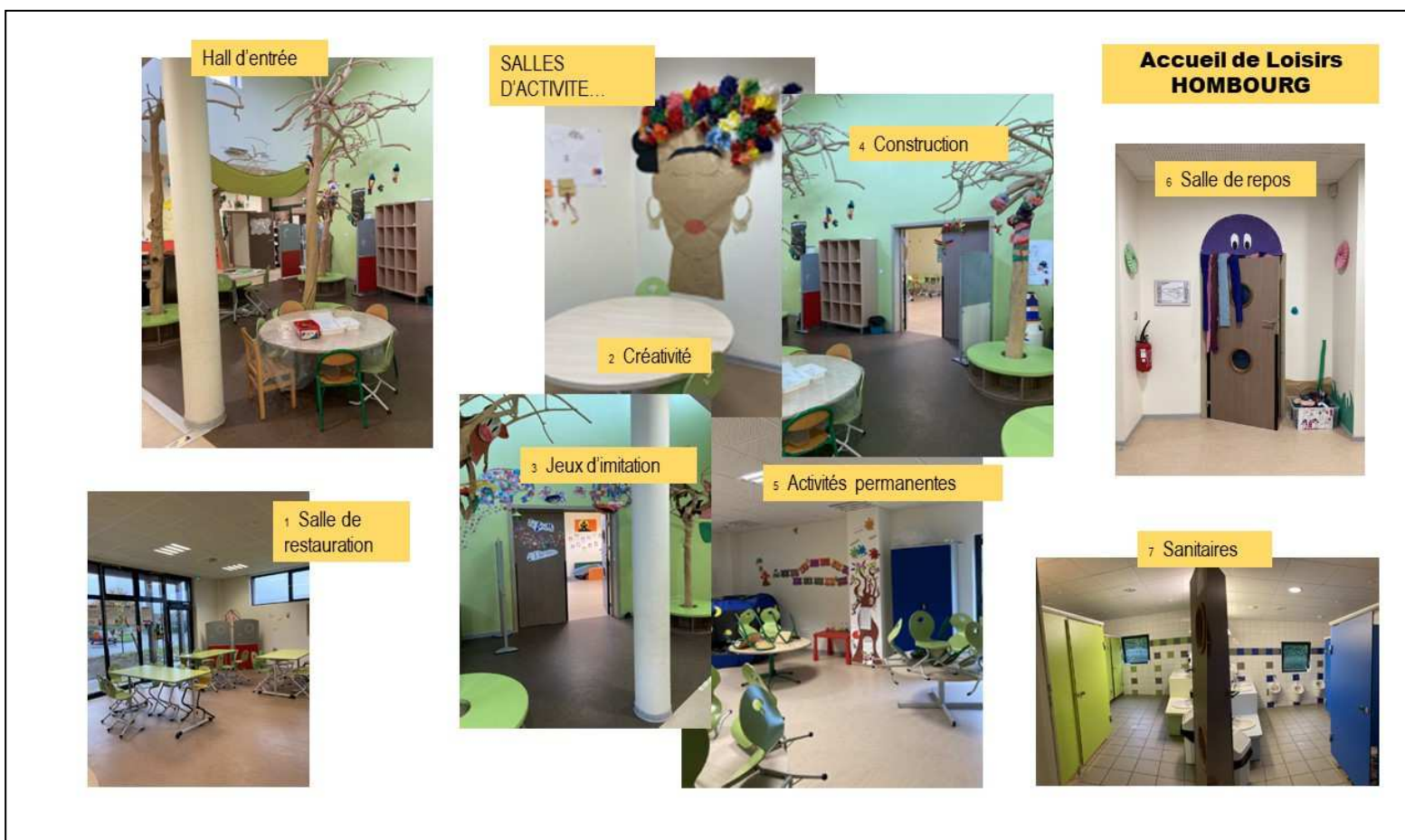
Pour les salariés :

Les lieux à destination des salariés et/ou dangereux pour les enfants sont signaler par des smileys.

- Les sanitaires adultes,
- La buanderie où sont installés le lave-linge et le sèche-linge,
- Les vestiaires adultes (vestiaires métalliques),
- Une cuisine,
- Un local poubelle,
- La salle de pause,

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 17 sur 52

- Les bureaux.



6. Les moyens mis en œuvre

- Humains

L'encadrement et la composition de l'équipe pédagogique répond aux directives du DSDEN à savoir :

<p>Accueil de loisirs</p> <p>1 animateur pour 8 enfants pour les maternels</p> <p>1 animateur pour 10 enfants pour les élémentaires</p>
<p>50 % de l'équipe doit être qualifié</p> <p>30 % de l'équipe peut être stagiaire</p> <p>20 % de l'équipe peut être non-qualifié</p>

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 18 sur 52

Equipe Pédagogique			
Nom	Prénom	Fonction	Diplôme
AUBRY	Marie-Gaëlle	Directrice	BAFD/En cours DEJEPS
KONRAD	Luana	Animatrice	BAFA
DRIEF	Alexandre	Animateur	CPJEPS
SILVA	Chloé	Animatrice	Sans qualif
LACOUR	Marie	Animatrice	BAFA
BIEHLER	Coralie	Animatrice	Stagiaire BAFA
MAIER	Marion	Animatrice	BAFA
SCHERRER	Natacha	Animatrice	BAFA
CACHET	Vanessa	Animatrice	BAFA
BALLARD	Charlène	Animatrice	BAFA
BLUM	Hélène	Animatrice	BAFA
BROSSAY	Catherine	Animatrice	BAFA
HARNIST	Margot	Animatrice	BAFA
EL BASRI	Hillel	Animateur	CAP PE
NAREL	Camille	Animatrice	Stagiaire BUT
SAADA	Emine	Animateur	Stagiaire BAFA
Maitresses de maison			
BENSLIMANE	Ophélie	Maitresse de Maison	Hombourg

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 19 sur 52

KRUGER	Anita	Maitresse de Maison	Hombourg
BOTTON	Jenna	Maitresse de Maison	Hombourg
FLAMMEN	Fanny	Maitresse de Maison	Hombourg

- Financiers

Un budget prévisionnel est voté par les membres de la SPLEA. Il est élaboré en plusieurs lignes, qui correspondent aux différentes dépenses inhérentes au fonctionnement, aux projets...

- Les réunions

L'équipe s'est réunie pour des réunions de préparation aux dates suivantes :

- **12/12/24**
- **23/01/25**

Une réunion de bilan aura lieu le **24/02/2025**.

Ces moments d'échanges permettront de transmettre les points abordés lors des réunions avec le responsable enfance mais également de la Direction Générale.

Des points récurrents sont abordés à chaque réunion et en fonction de l'actualité :

- **Bien être des enfants**
- **Planning d'activités**
- **Prise en compte de l'avis des enfants**
- **Echange avec les parents**
- **Tour de table**
- **Points divers**

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 20 sur 52

- **Bilans** : A la fin de chaque accueil extra-scolaire, une réunion d'équipe est organisée afin d'aborder les points qui ont fonctionné et ceux à travailler pour améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs. L'équipe d'animation évalue les objectifs, l'organisation, les temps d'accueil ainsi que les différents projets mis en place. Un ordre du jour est rédigé et transmis à chaque membre de l'équipe avant la réunion. De même, un compte-rendu du bilan est effectué par écrit et transmis à chaque animateur concerné ainsi qu'à la direction. Même si un animateur est absent lors de la réunion, un bilan lui est transmis.

Pour la Direction, des réunions au siège sont organisées tous les 15 jours le vendredi matin en présence du Responsable Pôle Jeunesse et les autres Directrices de la structure.

- Le cadre et les règles pédagogiques

La Direction et l'équipe pédagogique sont garants du respect des règles établies au sein des structures. Lors de déplacement extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataires...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

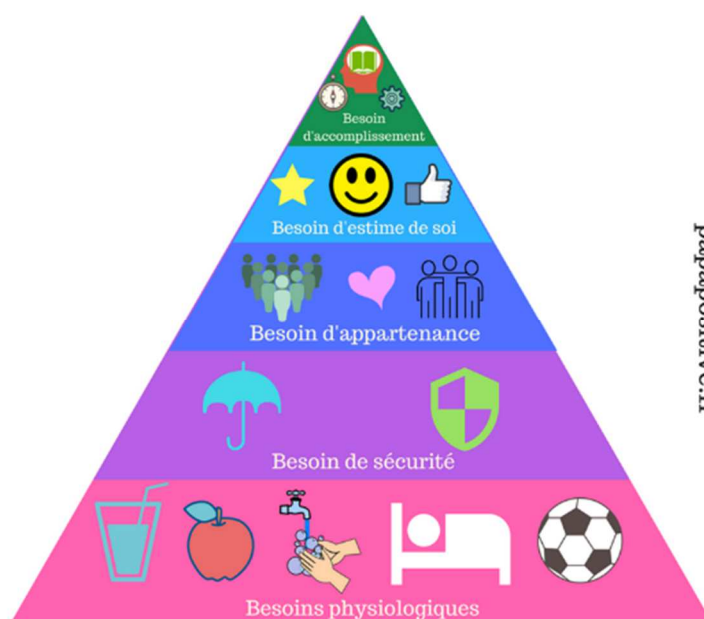
Pour les enfants :

- De se sentir en sécurité,
- De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter,
- De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 21 sur 52

Pour l'équipe d'encadrement :

- De travailler de manière cohérente en fonction du projet,
- D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés,
- D'affiner notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.



papapositive.fr

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 22 sur 52

Pyramide de MASLOW



365-jeux-en-famille.com

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé,
- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important),
- Déléguer à un collègue ou à la Direction la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 23 sur 52

Ne pas faire ou dire :

- **Crier fort : vous allez vous fatiguer avec les enfants et cela sera sans grande efficacité,**
- **Donner une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,**
- **Annoncer une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue, Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.**

Toute l'équipe devra :

- **Savoir être patient, écouter, expliquer...**
- **Être responsable,**
- **Prendre des initiatives,**
- **Veiller à la sécurité.**

III. Fonctionnement / déroulement de l'accueil

1. Place de l'enfant

Dans un accueil de loisirs, il est important pour un enfant de devenir autonome dans sa façon d'agir seul, en développant sa responsabilisation et en restant dans une logique où il puisse avoir une véritable dimension d'acteur de ses loisirs.

De ce fait, pour accompagner l'enfant dans sa construction et son devenir, il est indispensable de créer un climat relationnel de confiance, que ce soit entre adultes ou entre enfants. Notre vie nécessite des bases avec des valeurs de respect mutuel et de tolérance où les enfants ont toute notre attention.

Pour permettre à l'enfant de devenir acteur de ce temps de loisirs, l'équipe pédagogique associe l'enfant à l'organisation du lieu de vie. C'est lui

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 24 sur 52

permettre de vivre et d'agir avec d'autres enfants dans le cadre de projets où il puisse trouver sa place. Le rôle de l'adulte, de l'animateur est d'accompagner l'enfant et non de décider de tout à la place de l'enfant.

L'accueil de loisirs doit être un lieu où l'enfant peut vivre pleinement son temps de loisirs. L'animateur proposera donc des activités qui répondent à leurs envies et besoins afin de favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant dans un cadre sécurisant.

L'animateur doit toujours avoir le souci de favoriser la participation des enfants, les laisser s'exprimer, choisir entre différentes activités.

2. Accueil des enfants en situation de handicap

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006
- La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989
- La loi 75-534 du 30 Juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée
- La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Le rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence paru le 22 mars 2019 qui porte sur les moyens d'améliorer la qualité de nos accueils de la petite enfance (reprise pour les 3-11 ans).

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 25 sur 52

difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière.

Cf. site « enfant-different.org »

Dans le cadre de nos accueils extrascolaires, nous accueillons des enfants en situation de handicap.

Plusieurs membres de l'équipe éducative de l'accueil extrascolaire ont été formés afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins dans le cadre de ces accueils et chaque année, nous tentons de continuer à nous former à cette thématique.

Ce qu'une équipe pédagogique doit proposer à un enfant en situation de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe,
- Faire preuve d'égalité et de justice,
- Avoir de la stabilité,
- Respecter son rythme,
- Respecter sa personne et sa dignité,
- Prendre en compte ses besoins spécifiques,
- Lui permettre de partager ses loisirs comme et avec les autres,
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective,
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie,

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 26 sur 52

- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres,
- Lui permettre de prendre du plaisir,
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures,
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités,
- Nommer un référent.

Lors de l'accueil :

- Associer les parents au déroulement de l'accueil de l'enfant,
- Dans une logique d'inclusion, respecter les rythmes de vie de l'enfant en situation de handicap et sa participation aux différentes activités,
- Respect des précautions nécessaires à la vie quotidienne,
- Respect et suivi scrupuleux du traitement médical en tout temps et tous lieux (nature de médicaments, soins infirmiers et/ou d'hygiène préconisés par le protocole d'accueil),
- S'enquérir, auprès des parents, des signes d'alerte qui ponctuent les états de fatigue de l'enfant. Proposer des temps de repos selon les besoins.

Lorsque nous accueillons des enfants porteurs de handicap ou maladie chronique, une personne de l'équipe éducative est nommée comme référente et se charge du lien entre les différents partenaires (familles, corps médical...). Un PAI (Projet d'accompagnement individualisé) est mis en place entre les différents acteurs afin de réfléchir au mieux à un accueil sécurisant et bienveillant.

Un projet spécifique accueil inclusif est mis en œuvre depuis plusieurs années pour l'ensemble des accueils de loisirs gérés par la SPLEA, financé par la CAF dans le cadre des fonds publics et territoire. Dans ce cadre, une AMP (Aide Médico-Psychologique) est embauchée pour venir en aide des animateurs encadrants des enfants en situation de handicap ou des enfants en suspicion de handicap et intervient directement auprès des

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 27 sur 52

enfants. Par ailleurs, une formation sur la thématique de l'accueil inclusif est proposée chaque année aux personnels encadrants, et du matériel spécifique est acheté en fonction des particularités des enfants.

3. Relation avec les familles

Favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents, faire participer les familles à la vie du centre sont des objectifs majeurs pour offrir à tous un accueil serein.

- Un animateur référent accueil rendra compte des animations faites, des projets, du déroulement de la journée de l'enfant...
- L'ensemble du personnel reste à disposition des familles pour toutes demandes,
- Le projet éducatif et le projet pédagogique sont mis à disposition des parents à l'entrée. Ces documents peuvent être consultés sur place, mais peuvent être également demandés,
- La SPL Enfance et Animation s'appuie également sur l'implication des familles dans les modalités d'exercice de la coéducation. Ainsi, la place des parents et de la famille dans les établissements de la SPL Enfance et Animation se retrouve au sein des comités d'usagers. Ces comités d'usagers ont un rôle consultatif qui doit permettre à la SPL Enfance et Animation de prendre en compte, dans le respect des obligations légales comme dans celui de ses capacités financières, les besoins des populations.

4. Transport

- Déplacement à pied :

- Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 28 sur 52

- Les enfants se rangent deux par deux.
- Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.
- L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
- Durant le trajet, un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
- Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.
- Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements, les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.
- Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés et face à la route.
- Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
- Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant l'accueil périscolaire ou tout autre lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc...).

Minibus :

- Procéder à un état des lieux à chaque utilisation du véhicule (avant et après l'utilisation). Toute anomalie devra être déclarée au responsable des véhicules. Cette fiche dûment renseignée sera remise à la

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 29 sur 52

coordinatrice qui se trouve sur le lieu concerné. En cas de non-conformité du véhicule, toute personne a un droit de retrait.

- S'assurer qu'il y a suffisamment de carburant dans le véhicule.
- Vérifier que les papiers du véhicule se trouvent dans la boîte à gants.
- Vérifier que le matériel transporté soit rangé dans le coffre. Il est important qu'il ne bouge pas lors du transport. Aucun objet ne doit se trouver au-dessus du tableau de bord, de façon à ne pas encombrer la vue du chauffeur.
- Prendre soin d'installer les enfants les plus petits en taille sur les rehausseurs prévus à cet effet (poids maxi. de 35kg).
- Placer uniquement les enfants les plus grands en taille et non en âge à l'avant, à partir du moment où il n'y a plus de place à l'arrière.
- Mettre 8 enfants maximum dans les véhicules.
- Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets. Bien lui préciser qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).
- Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.
- Aider les plus petits à monter ou à descendre.

En cas d'accident :

- Se munir du gilet de signalisation.
- Placer le triangle de signalisation 50 m avant le véhicule.
- Mettre les enfants en sécurité derrière la glissière de sécurité s'il y en a une.
- Prévenir les secours, s'il y a lieu.
- Prévenir l'organisateur (la SPLEA) en donnant le lieu exact et la liste nominative des enfants à bord.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 30 sur 52

Que doit faire la SPLEA le cas échéant :

- **Dépêcher un véhicule avec deux animateurs dedans.**
- **Prévenir une dépanneuse.**
- **Faire la liste exacte des enfants à bord du véhicule.**
- **Faire le lien entre l'hôpital et les familles s'il y a lieu.**

Transport prestataire :

Chaque déplacement nécessitant un moyen de transport sera effectué par une compagnie de bus. L'animateur référent du bus veillera à l'état général du véhicule. Il devra également s'assurer que tous les enfants soient bien attachés pendant le trajet.

Aucun enfant devra être placé sur les sièges à proximité des portes. Il est également important de recompter à plusieurs reprises les enfants installés. Une fois que toutes les vérifications d'usage seront faites et uniquement, l'animateur référent pourra ordonner le départ au chauffeur.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 31 sur 52

5. Objectifs généraux et pédagogiques

Découvrir et comprendre les traditions culturelles

- **Permettre aux enfants de découvrir diverses traditions de carnaval à travers le monde,**
- **Explorer des coutumes, des musiques, des danses et des vêtements typiques,**
- **Sensibiliser les enfants à la diversité culturelle,**
- **Développer les valeurs liées au carnaval : la joie, la convivialité et l'unité.**

Moyens :

- **Supports visuels : livres illustrés, affiches, cartes du monde localisant les carnivals célèbres,**
- **Organisation de journées thématiques sur un pays ou une région, avec des activités adaptées,**
- **Encadrer des ateliers sur les costumes, les danses et la musique,**
- **Ateliers pratiques : fabrication de masques, apprentissage de pas de danse, découverte des rythmes associés aux carnivals,**
- **Organisation de fêtes de carnaval où les enfants mettent en pratique leurs découvertes,**
- **Costumes ou accessoires permettant aux enfants de "s'immerger" dans différentes cultures,**
- **Groupes d'enfants mélangés par âge ou affinités pour encourager la coopération et l'inclusion,**
- **Jeux collectifs et activités favorisant le partage et la bonne humeur (danse en groupe, musique participative),**
- **Mise en place d'un défilé final où les enfants défilent ensemble, mettent en avant leurs créations et partagent leur joie,**
- **Jeux coopératifs et activités où la réussite dépend de la solidarité entre les participants.**

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 32 sur 52

Evoquer une ambiance de détente propre aux vacances.

- **Créer un cadre accueillant avec une décoration chaleureuse et des éléments visuels rappelant les vacances,**
- **Offrir des prestations ou expériences qui incitent à la détente,**
- **Proposer des plats et boissons qui évoquent les destinations de vacances.**

Moyens :

- **Alterner temps d'activités, temps libres, temps calmes,**
- **Mettre en place des espaces de repos confortables avec coussins, tapis, et hamacs pour se détendre,**
- **Ambiance musicale lors des temps d'accueil du matin,**
- **Introduire des costumes et accessoires en lien avec les thèmes pour stimuler l'immersion,**
- **Proposition des activités aux enfants sous forme animée,**
- **Gym/danse/...du matin sur chaque site,**
- **Mise en place des plannings d'activités sur la semaine par les élémentaires,**
- **Apprendre de nouveaux jeux,**
- **Jeux extérieurs, collectifs, chants...**
- **Diversifier les ateliers.**

Promouvoir le partage autour de l'alimentation

- **Apprendre aux enfants à préparer des repas simples, sains et équilibrés,**
- **Inciter les enfants à goûter et à intégrer de nouveaux aliments**
- **Sensibiliser les enfants à l'importance de la convivialité des repas partagés**

Moyens :

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 33 sur 52

- **Une cuisine adaptée ou un espace aménagé avec du matériel sécurisé pour enfants (ustensiles adaptés : couteaux à bout rond, planches à découper, bols, tabliers),**
- **Ingrédients frais et variés pour des recettes simples (fruits, légumes, produits céréaliers, protéines, etc.),**
- **Animateurs encourageants et bienveillants pour accompagner les enfants sans les forcer,**
- **Implication des enfants dans la préparation et le service des repas pour favoriser l'esprit collectif,**
- **Tables et espaces aménagés pour créer une atmosphère conviviale (grande table collective, décoration thématique),**
- **Accessoires pour valoriser les repas partagés : centres de table réalisés par les enfants,**
- **Rituels avant et après les repas (par exemple, un moment où chaque enfant partage une chose positive avant de manger).**

Développer la créativité à travers la danse, le déguisement et la musique

- **Encourager les enfants à créer des costumes,**
- **Apprendre des danses traditionnelles associées aux carnivals,**
- **Découvrir les rythmes et les instruments caractéristiques.**

Moyens :

- **Animateurs créatifs pour encadrer les ateliers de création de costumes,**
- **Fournitures variées : tissus, feutrine, rubans, paillettes, perles, plumes, masques blancs à décorer, peintures pour tissus,**
- **Organisation d'ateliers thématiques (création de masques, chapeaux, capes),**
- **Création d'un espace d'exposition où les enfants peuvent présenter leurs costumes, créations artistiques...**
- **Animateurs dynamiques ayant des bases en danse ou capacité à guider des chorégraphies simples,**

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 34 sur 52

- **Sélection de musiques emblématiques des carnivals du monde,**
- **Organisation de petits spectacles où les enfants présentent les danses apprises,**
- **Instruments simples et adaptés aux enfants : tambourins, maracas...**

IV. Organisation de la journée

1. Journée type

ACCUEIL DE LOISIRS	07h00 08h30 09h00/09h15 10h00/10h30 11h45 12h00 13h00/13h30 14h00 15h30/15h45 16h00 16h30 18h30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil échelonné des enfants Activités autour d'espaces de jeux permanents et libres Lavage des mains à l'arrivée de l'enfant ▪ Passage aux toilettes et lavage des mains ▪ Collation/rassemblement/temps forum ▪ Démarrage des activités et mis en place des projets ▪ Rangement du matériel et des salles ▪ Temps libres, espaces permanents ▪ Passage aux toilettes et lavage des mains ▪ Repas pris en commun ▪ Temps calme, lecture, détente, pratique de l'attention et sieste avec un réveil échelonné en respectant le rythme de l'enfant (maternels) ▪ Rassemblement du groupe Démarrage des activités ▪ Rangement du matériel et des salles Passage aux toilettes et lavage des mains ▪ Goûter Bilan de la journée animateurs/enfants ▪ Temps libres/jeux Accueil du soir ▪ Fermeture de la structure
-----------------------------------	--	---

La journée type pourra être modifiée et réadaptée en fonction des activités, projets proposés

2. L'accueil

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 35 sur 52

Les enfants sont accueillis de 07h00 à 09h00 et de manière échelonnée dans cette tranche horaire.

Pour grandir, un enfant a besoin de repères et de liens dans les différentes expériences qu'il est amené à faire et les différents moments qu'il vit.

Ainsi un accueil suppose :

- Des repères de lieux,
- Des repères d'aménagement et de l'espace,
- Des repères de temps,
- Des repères humains.

Les repères n'excluent pas les changements, au contraire, c'est parce qu'il y a un cadre cognitif et affectif sur lequel il peut s'appuyer, auquel il peut se référer et qui le contient, que l'enfant peut investir la nouveauté, découvrir et apprendre le monde qui l'entoure.

- Accueil du matin

En accueil de loisirs, la journée débute lors de l'accueil des enfants et leurs parents. L'accueil est déterminant pour la bonne suite de la journée. Il permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a généralement le choix entre plusieurs espaces et activités : lire, jouer, dessiner, discuter...

L'accueil est un moment de transition. L'enfant quitte le « cocon familial » et s'approprié un nouveau cadre de vie pour la journée : l'accueil de loisirs, structure collective. Le rôle de l'animateur est de faciliter cette transition.

Pour une bonne adaptation, toute l'équipe se rend disponible en ayant une attitude sécurisante, accueillante et bienveillante tout en étant à l'écoute de l'enfant et des parents.

Dès leur arrivée, les parents doivent être en mesure d'identifier rapidement l'équipe d'encadrement. Afin de leur permettre d'identifier dès le premier jour l'équipe d'animation de leurs enfants, un trombinoscope présentant celle-ci est affiché dans le SAS d'accueil.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 36 sur 52

- Accueillir et orienter les enfants et les parents au sein de l'espace accueil. Se présenter et instaurer un dialogue individualisé, rassurer l'enfant, être disponible et à l'écoute.
- Jouer avec les enfants, leur lire une histoire, favoriser si nécessaire la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société ou une autre activité.
- Echanger avec les parents et leur présenter le programme de la journée. Les rassurer eux aussi.

Chaque matin, une mise en place est effectuée avec plusieurs espaces différents pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

A l'accueil, on peut y retrouver :

- Les plannings d'activités,
- L'affichage des menus et goûters,
- Le panneau d'information pour les parents.

- Accueil du soir

C'est encore un temps d'échanges où les parents demandent comment l'enfant a vécu sa journée. L'animateur référent de l'accueil est disponible et à l'écoute. Les parents n'osent pas toujours poser des questions, il convient d'aller vers eux et de leur montrer que vous êtes disponibles.

3. Les activités

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais il apprend parce qu'il joue ! »

Jean EPSTEIN

- Activités dirigées

L'activité dirigée laisse une place plus importante à l'animateur.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 37 sur 52

Ce dernier vient poser un cadre, construire un imaginaire en partant d'une histoire, ...afin d'accompagner les enfants dans la construction de représentations mentales. Il vient aussi mettre en place des règles qui s'appliquent à tous. L'enfant reste dans tous les cas maître de ses actions au sein de ce cadre.

Grâce à l'activité dirigée, les enfants sont embarqués tous ensemble dans un imaginaire commun, avec un but commun.

- Activités semi-dirigées

L'activité semi-dirigée est une activité encadrée par l'équipe d'animation sur la réalisation de celle-ci mais le résultat peut être différent en fonction de l'appropriation des consignes et des outils par l'enfant.

L'accent est mis sur le plaisir de l'enfant, qui doit être le moteur et le sens même de l'activité proposée. Les jeux proposés sont divers car il s'agit de tenir compte des différents âges du groupe et de leur motivation.

- Jeu ou temps libre

Le jeu libre est un jeu auto-dirigé : suivant sa propre motivation, l'enfant mène le tempo. Il choisit le moment pendant lequel il est libre d'explorer, d'imaginer, de créer, d'expérimenter dans le cadre qui lui est offert. L'idée est de faire confiance aux enfants pour répondre naturellement à leurs besoins d'apprentissage du moment.

En fonction de ce qu'il veut induire, l'animateur choisit l'espace dans lequel les enfants vont pouvoir évoluer. Cet environnement doit être le plus riche possible et le plus porteur d'émotions. Aussi, sa tâche est de penser l'évolution de l'espace : l'environnement ne doit pas être figé, il faut proposer de faire évoluer le terrain de jeu au fil du temps afin de réserver toujours des surprises. Les enfants sont eux-mêmes impliqués dans ces choix d'évolution.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 38 sur 52

- Activités improvisées

Tout au long de l'accueil, l'équipe d'animation proposera des animations improvisées en fonction de la période, la météo, l'actualité, des axes de travail et la demande des enfants.

Les animateurs seront à l'écoute des enfants en organisant des forums afin de recueillir les avis et propositions de chacun. Cela permettra aux enfants de s'organiser, avec l'aide de l'équipe d'animation, pour des activités, règles de vie collective permettant de bien vivre ensemble.

Les activités improvisées nous rappellent que quelquefois, l'enfant a besoin de laisser exprimer ses désirs. On peut comprendre qu'il n'ait pas envie de pratiquer une activité toute faite, bien pensée par l'animateur. Mais qu'au contraire, l'enfant ait lui-même envie de suggérer une activité. Dans ce cas, on le laissera proposer son activité qui sera menée avec l'aide de l'animateur.

- Grands jeux

Les grands jeux restent toujours un temps fort pour les enfants. Cela implique un temps plus important de préparation.

Une histoire est imaginée pour annoncer le jeu. Chaque animateur se déguise pour rendre l'histoire encore plus vraisemblable et donner un côté plus festif au jeu. Les enfants sont autonomes, ils forment des équipes qui se déplacent dans les différents ateliers proposés suivant le thème choisi.

Lors des grands jeux, petits et grands se retrouvent pour passer un moment de détente tous ensemble. Cela favorise l'échange et la solidarité entre les enfants également le mixage des équipes.

- Partenaires ou prestataires extérieurs

Des temps de passerelles sont organisés sur chaque période de vacances entre les 9/11 et les 11/13 ans accueillis à l'accueil de loisirs et les AJT du local. Un temps d'activité avec les animateurs jeunesse et de la structure est

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 39 sur 52

proposé sur une matinée, après-midi ou journée au local jeunes ou en extérieur, ce qui permet de découvrir l'espace, les référents jeunesse ainsi que l'animatrice du groupe 9/11 ans.

Ce temps d'activité est proposé en commun afin de permettre une meilleure intégration des jeunes lorsqu'ils souhaiteront fréquenter l'espace jeune.

Des partenaires extérieurs sont susceptibles d'intervenir, suivant le programme créé en équipe, sur les structures pour faire découvrir d'autres activités que celles proposées par les équipes d'animation du type sportive, culturelle, artistique,...ou autre.

4. Les repas

- Collation

L'enfant peut bénéficier d'une collation proposée dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Ce temps est un moment chaleureux de reprise de contact avec les enfants de son groupe, les animateurs et les lieux, un moment d'échanges, voire de présentation de la demi-journée. La collation est prise tous ensemble.

Afin de veiller à l'équilibre alimentaire, ces collations comprennent un produit laitier (lait, yaourt, fromage), un produit céréalier (pain, céréales), un jus de fruit ou un fruit.

Le but est de vivre un moment de partage, de convivialité et de rassemblement le matin. Ce temps permet de créer du lien entre les animateurs et les enfants et d'échanger avant le début de la journée.

- Déjeuner

Les repas servis sont variés, équilibrés et tiennent compte des besoins des enfants et saisons.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 40 sur 52

Le repas est un moment convivial et l'équipe d'animation est vigilante à son bon déroulement. Chaque enfant reçoit une quantité adaptée et suffisante de nourriture qu'il apprend à goûter et à partager avec le reste du groupe. Les animateurs encouragent les enfants à goûter à chaque plat mais ne forcent pas l'enfant à manger. L'équipe est vigilante aux régimes alimentaires et spécificités. Les enfants peuvent participer à la mise en place, au débarrassage et au nettoyage des tables dans une démarche de responsabilisation de l'enfant.

C'est un temps de la vie quotidienne qui doit permettre de favoriser les échanges.

- Goûter

Le goûter est préparé par les animateurs, les enfants peuvent également participer à cette préparation afin de le responsabiliser. L'équipe veille également à ce que le goûter soit consistant sans pourtant être excessif et est choisi en fonction du repas du midi afin d'équilibrer au mieux tous les repas de la journée.

5. Sieste et temps calme :

- Sieste

Le temps de sieste sera organisé après le repas de midi, pour les enfants de 3 à 4 ans ainsi que pour les plus grands qui en ressentent le besoin.

Chaque enfant disposera d'un lit en salle de sieste, chacun pouvant apporter des affaires personnelles (doudous, tétines, ...). Le réveil des enfants s'organisera de manière individualisée en fonction de l'état de fatigue des enfants. Un animateur sera chargé d'être présent en salle de sieste avec les enfants afin de veiller sur eux et d'être présent pour chaque réveil.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 41 sur 52

La sieste est un temps qui participe au bon développement physique et psychique de l'enfant. Il est donc nécessaire d'avoir une réflexion pertinente sur ce moment de la vie du jeune enfant.

L'équipe d'animation met tout en œuvre pour susciter l'envie de se reposer : une salle propice au sommeil, un fond musical, une caisse à doudous en cas d'oubli, des couvertures, une lumière tamisée, une voix posée. L'enfant est libre de choisir son lit et son voisin de sieste.

- Temps calme

Le temps calme s'adresse aux enfants qui ne ressentent pas le besoin de dormir. Un deuxième espace aménagé est prévu : petits matelas/tapis mousse, lumière tamisée, musique de fond, contes, caisse à doudous, livres à disposition, couvertures.

Les plus grands s'installent en salle d'activité et choisissent une activité calme. Ils peuvent suivre une activité proposée par les animateurs ou s'allonger s'ils en expriment le besoin.

Les animateurs mettent à disposition des enfants des activités calmes pour ceux qui le souhaitent ou laissent jouer les enfants tranquillement en autonomie.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 42 sur 52



V. Hygiène / santé / sécurité

1. Alimentation

Missions	A la charge de :	Description
Consommation des repas et goûters	Maitresses de maison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter le plan de nettoyage qui est affiché dans chaque salle de la structure. ▪ Prendre un échantillon des plats consommés API et les conserver dans les réfrigérateurs une semaine. Sans oublier d'indiquer la date. ▪ Tenues vestimentaires réglementaires
	Equipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traçabilité des goûters distribués en concevant la composition, numéro de lots, DLC. Ces informations seront archivées dans le cahier « traçabilité alimentaire »

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 43 sur 52

Ateliers culinaires	Equipe pédagogique	<p>L'atelier culinaire est un moment pour apprendre et identifier les bons réflexes d'hygiène tout en s'amusant.</p> <p>IMPERATIF avant chaque atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enfants ainsi que les animateurs doivent être en bonne santé, sinon risque de contamination par des germes infectieux (plaies, infections respiratoires ou intestinales...) accru. Les enfants malades ne peuvent être acceptés à l'atelier et/ou l'animateur malade devra reporter son activité. <p>Mise en place</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les personnes participant à l'activité doivent bien se laver les mains avant, pendant et à la fin de l'activité, ▪ Les surfaces et le matériel utilisés pour l'activité sont nettoyés en fonction du plan de nettoyage, ▪ Les enfants doivent porter un tablier, charlotte et des gants, ▪ L'achat des matières premières sont faits très peu de temps avant l'atelier et transportés en respectant la chaîne du froid, ▪ Chaque produit est stocké dans les conditions requises, ▪ La traçabilité des produits doit être renseignée dans le cahier, ▪ Les dates DLC et DLUO des denrées sont vérifiées avant chaque atelier, ▪ L'état des produits (aspect, couleur, odeur), des emballages et leur état de propreté doivent être contrôlés, ▪ Les produits ouverts, qui se conservent, sont étiquetés avec la date d'ouverture et conservés dans les conditions requises, ▪ Conserver un échantillon durant une semaine dans le réfrigérateur, ▪ Tenues vestimentaires réglementaires.
---------------------	--------------------	---

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Réfèrent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 44 sur 52

2. Dossiers médicaux et soins

Référent Assistant sanitaire PAI	Marie-Gaëlle AUBRY
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer de la remise, pour chaque enfant, des renseignements médicaux nécessaires, ▪ Informer le personnel encadrant des éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires, ▪ Se tenir informé du protocole établi pour chaque enfant en situation de handicap, ▪ Identifier les enfants qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments, ▪ S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clé sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant, ▪ Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins à donner, ▪ Ne pas donner de médicaments sans avis médical.

En cas de l'absence de l'assistante sanitaire et blessures sans gravité Chaque membre de l'équipe, étant formé PSC1 est en capacité d'administrer les premiers soins	
Procédure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune administration sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires ▪ Vérifier les informations médicales affichés (PB : placard infirmerie, placard salle d'activité élémentaires, cuisine / PCH : cuisine + placard salle) ▪ Reporter les informations les informations dans le registre de soins, (placard infirmerie)

- Appel SAMU

Pour les plaies graves, l'équipe est en capacité de prodiguer les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contactés.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 45 sur 52

- Trousses de secours

Trousses de secours, pharmacie Enfants Emplacement	Les trousse de secours pour les enfants se trouvent directement dans les sacs à dos utilisés quotidiennement lors de l'accueil extrascolaire pour les déplacements. A charge à l'équipe d'animation de s'assurer de la présence d'une trousse dans le sac à dos lors des déplacements.
Trousse de secours, pharmacie Personnel Emplacement	Sur chacun des sites, Ottmarsheim/Hombourg, une trousse à destination du personnel est mise à disposition. Ottmarsheim : accueil/placard infirmerie bureau direction adjointe Hombourg : placard infirmerie salle de pause

- Administration traitement médical

Si les enfants ont des médicaments ou un traitement en cours, il faut impérativement une ordonnance. Pour tout autre médicament sans ordonnance nous ne pouvons pas administrer le traitement.

Lorsqu'un soin est donné, il faut le signaler au responsable sanitaire et remplir le cahier de soins.

3. Sécurité des enfants

La sécurité des enfants repose à la fois sur le cadre légal de la D.D.C.S.P.P. mais aussi sur notre capacité à évaluer les risques et faire en sorte de les limiter au maximum.

Nous restons attentifs au fait que chaque enfant puisse évoluer et prendre plaisir au sein du jeu en toute sécurité physique en sachant que la sécurité affective et morale est indispensable dans la prise en compte de l'enfant.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 46 sur 52

VI. Rôle de chacun

1. La direction de l'accueil de loisirs

La direction de l'accueil de loisirs est responsable :

- **Du respect et de l'application de la réglementation de la D.D.C.S.P.P.,**
- **De la sécurité des enfants,**
- **Des règles de fonctionnement,**
- **De l'organisation de la vie quotidienne,**
- **De la bonne marche des activités,**
- **Du budget alloué au fonctionnement,**
- **Des relations avec les familles,**
- **Des relations avec l'organisateur/la commune,**
- **De la gestion de l'équipe pédagogique,**
- **De la validation des stages pratiques des animateurs en formation.**

Concrètement, la direction est la garante envers l'organisateur, les enfants et les familles du projet pédagogique qu'elle propose avec son équipe.

Il lui incombe la gestion administrative et le suivi des projets. Elle organise et anime les réunions de travail avec l'équipe pédagogique.

Elle est à l'écoute de son adjoint, des besoins des animateurs afin de leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

2. L'équipe d'animation :

L'équipe pédagogique travaille en contact direct avec les enfants. De ce fait, elle se doit d'être et servir d'exemple pour les familles et le public accueillis en maîtrisant son langage, son comportement et en ayant une tenue vestimentaire adéquate quant à la fonction exercée. L'animateur ne doit pas oublier qu'il est présent pour l'enfant.

La relation de l'animateur avec l'enfant doit être basée sur l'écoute, l'observation et la disponibilité. Toute activité proposée doit se faire par le jeu

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 47 sur 52

ou le plaisir de faire. Il doit être capable de prendre des initiatives et savoir adapter son activité en fonction du nombre d'enfants, de leur âge et de leurs envies. De plus, il doit savoir situer son activité par rapport à des objectifs. Pour un bon déroulement de l'activité, l'animateur l'anticipe, prépare le matériel, aménage l'espace...

D'une manière générale, l'animateur est la dynamique de l'activité, il crée les conditions favorables, favorise l'apprentissage, l'autonomie, développe la socialisation.

L'animateur doit également veiller à la bonne tenue de la structure en matière de rangement, respect du matériel et de la propreté.

L'animateur est à l'écoute des familles et doit transmettre à l'équipe, les informations transmises. Il doit pouvoir tenir informé les familles des activités proposées.

L'animateur doit s'investir dans le travail d'équipe en apportant ses idées mais aussi en sachant écouter celles des autres. Il doit y avoir un échange mutuel car l'équipe se doit de représenter par ce qu'elle est, les valeurs de l'éducation populaire.

En plus de ces fonctions pédagogiques, l'animateur doit tenir informé dans les plus brefs délais la direction de l'accueil de loisirs, des incidents, accidents ou difficultés rencontrées avec les enfants. Il en sera de même si le cas se présente avec des parents.

En conclusion, la fonction de l'animateur est faite de plusieurs dominantes complémentaires avec lesquelles il se doit d'être concerné, à savoir :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant,
- Construire une relation de qualité avec les différents publics,
- Contribuer au respect des règles de vie, les respecter et les faire respecter,
- Proposer un choix d'activités adaptées,
- Aider et accompagner les enfants dans leurs projets.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 48 sur 52

VII. Modalités d'évaluation

Le but d'une évaluation est d'analyser les effets d'un programme et de porter un jugement. Ce jugement s'articule autour de cinq critères principaux :

- **La pertinence**
- **L'efficacité**
- **L'efficience**
- **L'impact**
- **La durabilité**

- **La pertinence**

Mesure selon laquelle les objectifs de l'action correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. La pertinence concerne la valeur ajoutée du projet. Sa mise en œuvre est-elle motivée ?

La pertinence d'un projet repose principalement sur sa conception. Elle concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent correctement aux problèmes identifiés et aux besoins réels. La pertinence concerne l'adéquation du projet avec les problèmes à résoudre à deux moments donnés : lors de sa conception et lors de son évaluation.

- **L'efficacité**

L'efficacité décrit la réalisation des objectifs. C'est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints, d'où l'importance d'avoir des objectifs clairs au départ. L'intérêt est de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser.

- **L'efficience**

L'efficience concerne l'utilisation rationnelle des moyens mis à disposition et vise à analyser l'atteinte des objectifs : coût financier, humain et organisationnel.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 49 sur 52

Cette mesure doit être quantitative, qualitative et doit également porter sur la gestion du temps et du budget.

- L'impact

L'étude de l'impact mesure les retombées de l'action à moyen et long terme. C'est la relation entre le but et les objectifs globaux du projet. Il mesure si les bénéfices reçus par les destinataires ciblés ont eu un effet global plus large sur un plus grand nombre de personnes dans le secteur, la région, son ensemble.

- La durabilité

La durabilité vise à savoir si les effets du programme perdureront dans le temps. C'est l'analyse des chances que les effets positifs de l'action se poursuivent lorsqu'il y a une opportunité de reproduire ou généraliser le programme à plus grande échelle.

VIII. Relation avec les partenaires

Tout au long de l'année nous développons au maximum le partenariat avec les instances qui nous sollicitent ou que nous sollicitons.

- La ludothèque
- La médiathèque
- Associations...

Et toute l'année :

- *Mulhouse Alsace Agglomération*

M2A délègue par procédure l'organisation des services périscolaires sur nos sites. Elle fixe les orientations politiques et institutionnelles du secteur. Nous nous devons d'être transparents, et pour ce faire nous nous engageons à répondre le plus rapidement possible à toute demande.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 50 sur 52

A l'avenir, nous souhaitons également développer davantage de projets communs avec d'autres périscolaires M2A.

Les écoles, les crèches, les relais d'assistante maternelle

Avec notre opération péri-ouvert, nous accueillons tous les ans en nos locaux de Bantzenheim, les crèches et les assistantes maternelle. Cette journée de découverte permet de découvrir les locaux, projets pédagogiques expliqués, un contact très intéressant où le temps permet des échanges et de mieux connaître les animateurs, personnel administratif avec l'enfant au cœur du projet.

- Les familles

L'échange avec les familles est quotidien en périscolaire. Tous les soirs, les parents trouvent écho à leurs interrogations et inquiétudes.

Les fêtes sont un outil d'échange avec l'ensemble des familles périscolaire
Convivialité, disponibilité et écoute sont requises et toutes les questions sont prises en compte et analysées.

- Les institutions

- DSDEN : Agrément périscolaire

L'agrément est déposé et obtenu au mois de juin pour l'année scolaire à venir.

L'effectif nominatif de toute personne en contact (animateur) avec les enfants est déclaré à temps.

La fiche complémentaire est mise à jour avant le démarrage de la saison à venir, au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil.

Cela permet un contrôle des effectifs et du taux d'encadrement.

- CAF

Nous signons avec la CAF une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'interventions et de versement de la prestation de service.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 51 sur 52

Ces fiches signalétiques sont dûment remplies et transmis chaque trimestre à la CAF.

- **Les services vétérinaires**

Ils accordent, après visite, l'autorisation d'ouverture du restaurant périscolaire.

- **Commission de sécurité**

La commission de sécurité habilite avant ouverture l'association à fonctionner en toute sécurité dans les différents locaux.

- **PMI**

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 52 sur 52